

WILAYA: DE TEBESSA

DAIRA : DE TEBESSA

COMMUNE : DE TEBESSA

N° FISCALE : 098412015100740

Avis D'attribution Provisoire Du Projet

Conformément aux dispositions de l'article **69** et **82** alinéa 01-02-03 et 04 du décret présidentiel N° 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public. La loi N° 23-12 date le 18 moharam 1445 correspond 05 aout 2023 définit les règles générales liées aux marchés publics.

Le président de L'APC de Tébéssa porte à la connaissance des soumissionnaires ayant participé en avis d'appel d'offre ouvert avec exigence de capacités minimales N:**53/2025** parus sur **EL SARIH** du : **09/10/2025** **LE National** le:**09/10/2025** .suite à la séance d'évaluation des offres **du : 09/11/2025** concernant l'opération.

PROJET: COMPLEMENT LA RÉALISATION ANTENNE COMMUNALE EL DOUKANNE

Le P/APC lance l'attribution provisoire du l'opération comme suite :

<i>OPERATION</i>	<i>ENTREPRISE</i>	<i>NOTE TECHNIQUE</i>	<i>MONTANT TTC AVANT CORRECTION</i>	<i>MONTANT TTC APRES CORRECTION</i>	<i>DELAI D'EXECUTI ON</i>	<i>CRITERE DE CHOIX</i>
<u>PROJET:</u> COMPLEMENT LA RÉALISATION ANTENNE COMMUNALE EL DOUKANNE	Entreprise travaux de Batiment forge et menuiserie métallique <u>MEHAOUACHE</u> <u>MOHAMMED</u> 176120100765130	52/60	16.649.248.09 DA	14.991.098.30 DA	trois (03) MOIS	La seule offer qualifie technique

Les entreprises soumissionnaires peuvent adresser leur recours auprès de la commission des marchés publique communale dans un délai de **10** jours à compter de la première publication de l'avis d'attribution provisoire sur la presse, le (BOMOP) ou le portail des marchés publics, si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant

Les autres soumissionnaires intéressés de prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres sont invités à se rapprocher de service des marchés au niveau l'APC au plus tard trois(**03**) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire pour leur communiquer ces résultats par écrit .